



## Ccd sans terme précis avec date minimale

Par **aiacciu**, le **08/10/2009** à **15:14**

Bonjour,

j'ai embauché un CDD sans terme précis avec une date minimale de 11 mois en vue de répondre à un besoin temporaire de personnel.

Le salarié embauché s'est mis en maladie une semaine avant l'échéance de ce contrat et l'est toujours et de ce fait nous n'avons pas pu mettre terme à ce contrat.

Aujourd'hui nous souhaiterions rompre ce contrat. Dans quelle mesure cela est t'il possible?

Merci d'avoir la gentillesse de me répondre

Par **fabienne034**, le **08/10/2009** à **15:40**

Bonjour,

il faut mieux attendre qu'il soit rentré de maladie et attendre quelques jours ou semaines !

pour tout savoir sur le cdd

<http://www.fbis.net/cdddroit.htm>